

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PHARMACIE
DU MEDICAMENT ET LABORATOIRES

N° 123-262 /L /MINSANTE/SG/DPML

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PHARMACY,
DRUGS AND LABORATORIES

Yaoundé, le **21 OCT 2019**

LE MINISTRE

A

Mesdames et Messieurs,

- Les Directeurs Généraux des Hôpitaux Généraux ;
- Les Directeurs des Hôpitaux Centraux ;
- Les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;
- Les Directeurs des Hôpitaux Régionaux et assimilés ;
- Les Chefs de Service de Santé de District ;
- Les Directeurs des Hôpitaux de District ;
- Les Chefs des Centres Médicaux d'Arrondissement ;
- Les Directeurs des Hôpitaux Privés ;
- Les Pharmaciens responsables des structures pharmaceutiques de distribution en gros ;
- Les pharmaciens titulaires des Officines de Pharmacie.

Le Ministère de la Santé Publique en accord avec les laboratoires PHARMA 5, procède par mesure de précaution, à un **rappel de tous les lots du médicament « Aclav 100mg/12.5 mg, poudre pour suspension buvable »** en circulation au Cameroun. Cette décision fait suite à l'observation faite dans certains pays d'amas de grumeaux après reconstitution de la poudre.

Aussi ai-je l'honneur, de vous demander de prendre toute les mesures nécessaires pour que tous les stocks disponibles dudit médicament soient promptement retournés à vos fournisseurs.

J'attache du Prix à la stricte application de cette disposition.

Ampliations :

- MINSANTE/CAB
- SESP/CAB
- SG
- IG/MINSANTE
- Président de l'Ordre des Pharmaciens
- Président du syndicat des Pharmaciens

